



PROTEGE

Comité technique holothurie (CTH) de Nouvelle-Calédonie 2023



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique



Le Comité Technique Holothurie (CTH) de Nouvelle-Calédonie a été mis en place grâce au soutien financier du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) financé par l'Union européenne (11^e Fonds Européen de Développement régional). Ce document présente cet outil d'aide à la décision pour la gestion durable de la ressource holothurie.

La pêche et l'exportation des holothuries occupent une place importante au sein du tissu économique et social en Nouvelle-Calédonie. La pêche est encadrée au niveau provincial dans le cadre des codes de l'environnement des provinces Sud et Nord. En province des Iles, le texte législatif est en cours de rédaction. L'exportation est réglementée au niveau du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et peut être soumise aux exigences de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), car certaines espèces y sont inscrites.

En août 2019, deux espèces d'holothuries à haute valeur marchande, fréquemment pêchées en Nouvelle-Calédonie et exportées vers le marché asiatique, la tété blanche (*H. fuscogilva*) et la tété noire (*H. whitmaei*), ont été inscrites à l'annexe II de la CITES. Cette disposition, qui est entrée en vigueur le 28 août 2020, soumet désormais l'exportation des holothuries citées à la délivrance par le Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP), d'un permis CITES qui ne peut être accordé que si l'autorité scientifique, représentée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), juge que l'exportation ne nuit pas

à la survie de l'espèce. Ceci se matérialise par un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) qui peut recommander la fixation de quotas d'exportation et de prescriptions vis-à-vis des mesures de gestion et de suivi. En novembre 2022, deux autres espèces, l'Ananas (*T. ananas*) et la Géante (*T. anax*), ont été ajoutées à l'Annexe II de la CITES et seront soumises aux mêmes dispositions à partir de mars 2024.

L'ACNP rendu par l'autorité scientifique est fondé sur un panel de données incluant l'évolution de la pêcherie, l'état de santé de la ressource, les dispositifs réglementaires provinciaux et leurs évolutions, le système de suivi administratif de suivi des exportations et la dynamique de l'ensemble de la filière. En 2022, une volonté commune et avérée de mieux se structurer a justifié la nécessité du besoin d'animation et de coordination des actions pour être plus réactif. L'enjeu principal, mettre en œuvre des actions structurées au profit de la gestion durable de la ressource « holothurie » associée à la pérennité socio-économique des pêcheurs et des exportateurs, a mené à la création du Comité Technique Holothurie (CTH) de Nouvelle-Calédonie, dont le portage a été confié au pôle Pêche de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche (CAP-NC).

Le CTH, agissant comme catalyseur, complémentaire aux entités existantes, se veut rassembleur de tous les acteurs de la filière des holothuries en Nouvelle-Calédonie, dans le but de développer et de mettre en place des mesures de cogestion assurant la pérennité écologique et socioéconomique de la filière pour les générations futures.

> Citation

Ce rapport doit être cité comme suit :

LAPLANTE J-F., LABIAU D., CHAVANCE P., PIERRE A. (2023). Comité technique holothurie (CTH) de Nouvelle-Calédonie, 2023. Adecal Technopole, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. 8 pages.

Directrice de publication : Sylvia Cornu-Mercky, ADECAL Technopole

Rédaction : ADECAL Technopole

Crédits photos : Matthieu Juncker, OPC, CPS, province Nord et Shutterstock

Conception graphique : Push@Pull

Impression : Digprint

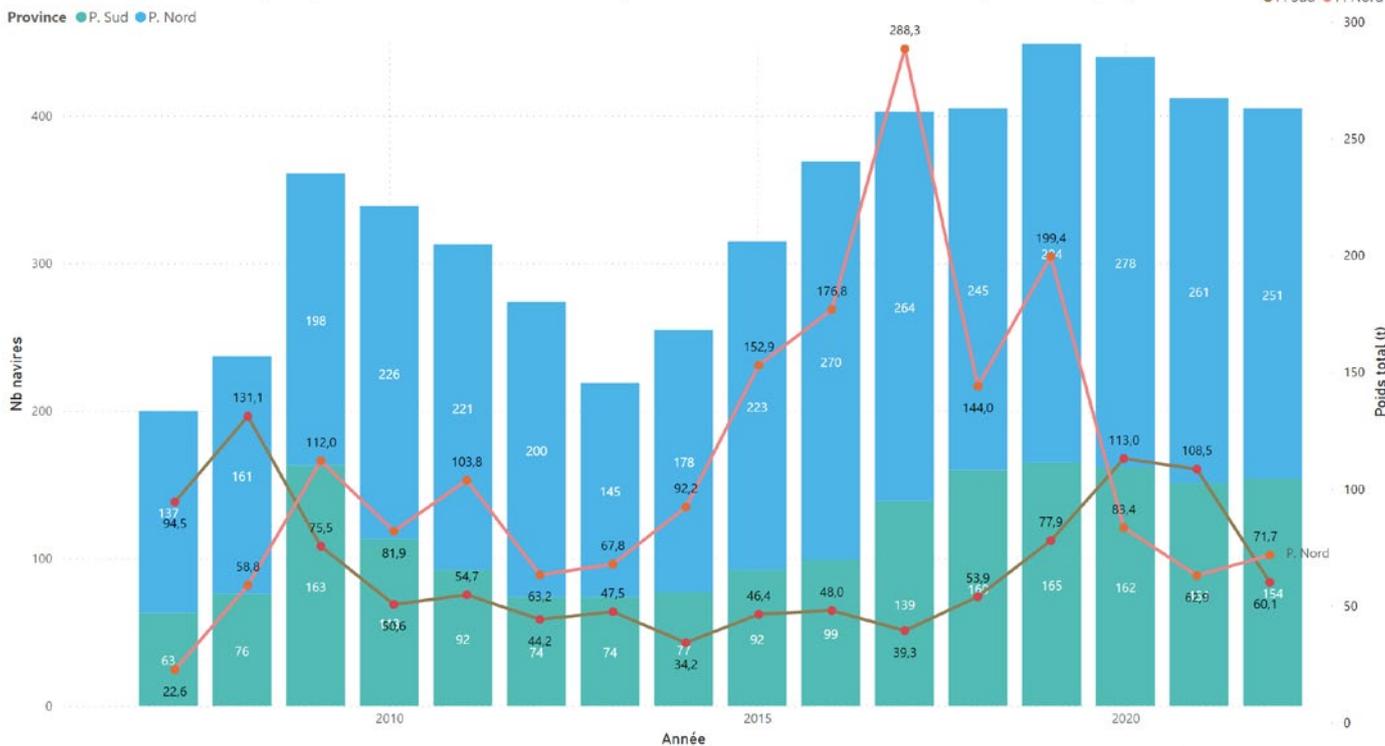
Portrait de la filière

La pêche côtière à l'holothurie est la filière la plus importante en termes de valeur en Nouvelle-Calédonie. Elle se traduit, en 2021, par plus d'une soixantaine de pêcheurs actifs (pour 160 titulaires d'une autorisation spéciale permettant la capture de ces espèces) répartis tout autour de la Grande Terre.

Le Grand Lagon Sud et le Grand Lagon Nord sont les deux zones les plus productrices. En 2022, la production totale, toutes espèces confondues, a été évaluée à environ 130 tonnes, en équivalent poids frais, soit une baisse significative par rapport à 2019 où le pic historique de l'exploitation a dépassé les 300 tonnes.

Portrait de la filière holothurie depuis 2007

Nombre de navires (en barre) autorisés à la pêche et total des captures d'holothuries (en tonnes, en courbes), par année et par province



Source : Méta-InfoCentre, OPC NC

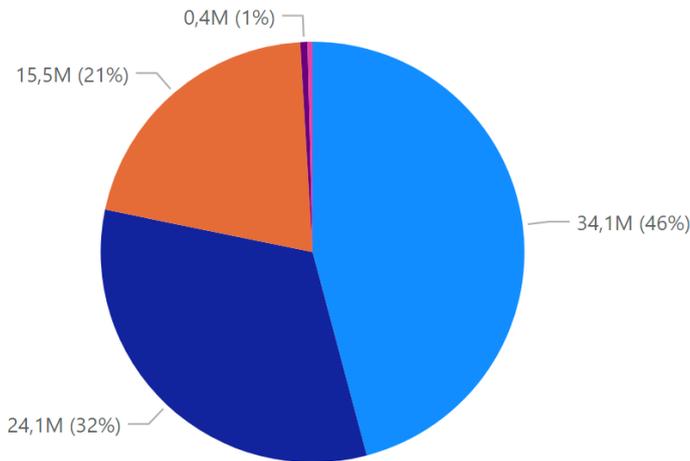


© Shutterstock

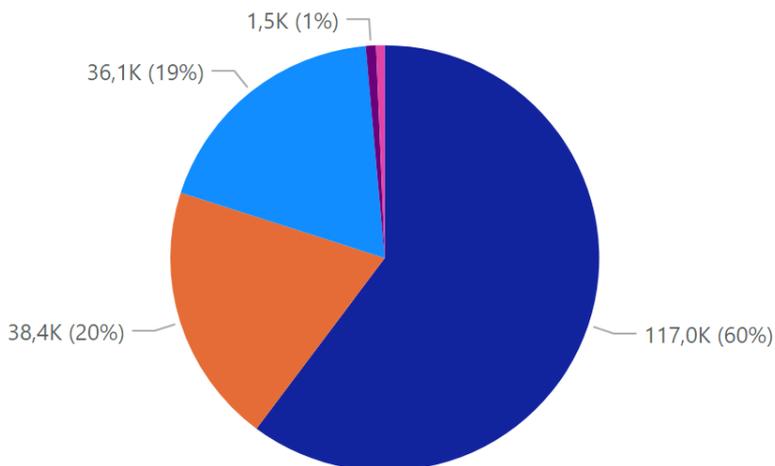
📍 Espèces commerciales

14 espèces d'holothuries sont autorisées à la pêche commerciale en Nouvelle-Calédonie. Elles sont représentées selon quatre groupes basés sur la valeur commerciale : faible, moyenne, haute et CITES. Les deux espèces CITES représentent environ 45 % du chiffre d'affaires global de la filière pour 20 % des captures. En ce qui concerne l'exportation, à ce jour deux exportateurs centralisent l'ensemble des achats de la filière depuis 2019 et la filière de la transformation génère une dizaine d'emplois, en province Sud principalement.

Chiffres d'affaires moyens entre 2019 et 2022 (en MXPF)



Volumes moyens des captures entre 2019 et 2022 (en tonnes)



CITES	
Holothuries têtes blanches (<i>H. Fuscogilva</i>)	
Holothuries têtes noires (<i>H. Whitmaei</i>)	
Haute	
Holothuries grises (<i>H. Scabra</i>)	
Holothuries moutons (<i>H. Lessoni</i>)	
Moyenne	
Holothuries ananas (<i>T. Ananas</i>)	
Holothuries brunes (<i>A. Echinites</i>)	
Holothuries cailloux (<i>A. Lecanora</i>)	
Holothuries curries (<i>S. Hermannii</i>)	
Holothuries léopards (<i>B. Argus</i>)	
Holothuries mauritianas (<i>A. Mauritiana</i>)	
Holothuries noires (<i>A. Spinea</i>)	
Holothuries noires boules (<i>A. Miliaris</i>)	
Holothuries noirs longs (<i>A. Palauensis</i>)	
Holothuries trompes d'éléphant (<i>H. Fuscopunctata</i>)	
Holothuries vertes (<i>A. Chloronotus</i>)	
Faible	
Holothuries géantes (<i>T. Anax</i>)	

Illustrations : © CPS, © Province Nord

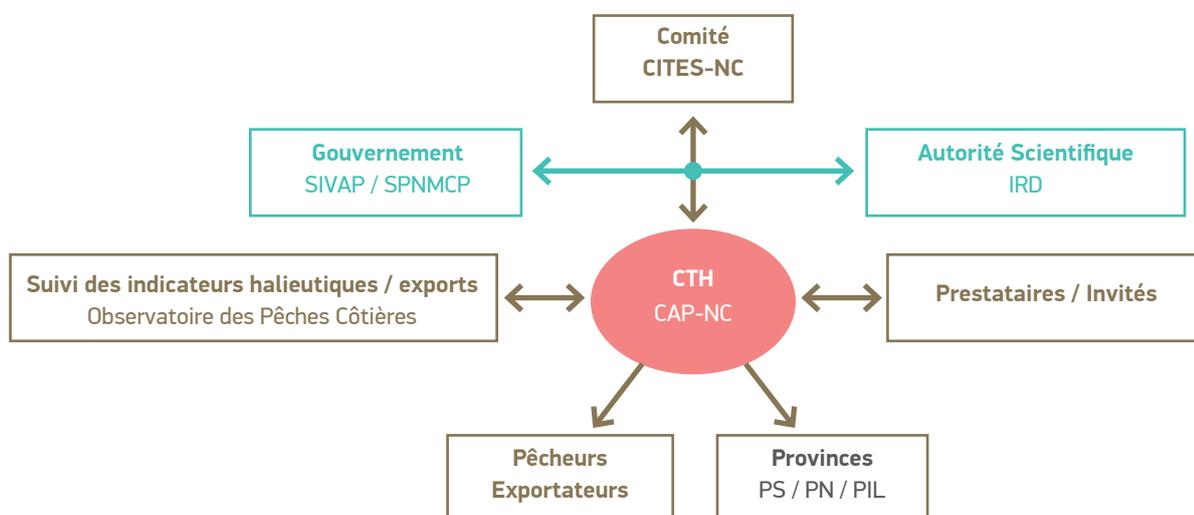
Le comité technique holothurie (CTH)



En mars 2022, l'ensemble des partenaires de la filière s'est doté d'une stratégie pour assurer la mise en œuvre structurée d'un plan d'actions dont l'élément clé était la création d'un comité consultatif représentatif des acteurs, le Comité Technique Holothurie (CTH). L'animation du CTH est assurée par la CAP-NC.

Le CTH a comme principal objectif de rassembler et de coordonner, à l'échelle de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, les parties prenantes de la filière holothurie, afin de faciliter les échanges d'informations avec l'autorité scientifique CITES et la concertation pour la prise de décision des instances compétentes. Ce comité peut également formuler des recommandations et des idées de projets permettant de contribuer à l'objectif principal, ainsi que des avis issus de la concertation consensuelle de toutes les parties prenantes de la filière. En 2023, trois Comités Techniques Holothuries ont eu lieu : en juillet, septembre et novembre.

Positionnement du Comité Technique Holothurie au sein de la filière holothurie de Nouvelle-Calédonie



Composition et gouvernance

La composition du CTH propose une répartition équilibrée entre les 10 membres provenant des domaines public et privé.

Collège public	Collège professionnel
<ul style="list-style-type: none">• 1 représentant du SIVAP• 1 représentant du SPNMCP• 1 représentant de la province Sud• 1 représentant de la province Nord• 1 représentant de la province des Îles	<ul style="list-style-type: none">• 1 représentant de la CAP-NC• 1 représentant exportateur Sarl HRT• 1 représentant exportateur Sarl laora Export• 1 représentant pêcheurs professionnels FPPCPS• 1 représentant pêcheurs professionnels FPPN

L'**Observatoire des Pêches Côtières (OPC)**, en tant qu'outil de suivi des indicateurs halieutiques en temps réel et d'aide à la décision, assure un appui au CTH. Le docteur Steeven Purcell de l'Université de Southern Cross en Australie, disposant d'une expertise internationale, intervient en tant qu'expert scientifique.

Plan d'actions 2024-2027

Le CTH vise à s'inscrire dans une stratégie pluriannuelle structurante pour la filière afin de faciliter la mise en place d'un système de cogestion opérationnel, réactif et répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Ainsi, un plan d'actions sur la période 2024-2027, à entériner par le comité, permettra de :

- > Fixer les modalités de répartition des quotas à l'exportation d'holothuries inscrites à l'annexe II de la CITES pour les opérateurs ;
- > Proposer des indicateurs aux collectivités pour gérer la délivrance d'autorisations de pêche, en encadrant la pêche au niveau géographique, sur la base de l'estimation des biomasses exploitables, pour pallier à l'exploitation sérielle¹ ;

- > Améliorer la déclaration des captures en visant une dématérialisation des cahiers de pêche ;
- > Améliorer la traçabilité des débarquements ;
- > Poursuivre l'amélioration d'acquisition des données et des connaissances scientifiques ;
- > Pérenniser l'appui d'un expert scientifique au CTH ;
- > Etendre la gestion par quota d'exportation pour l'ensemble des espèces commerciales en s'appuyant sur l'annexe IV de la CITES.

Quelques actions phares...

L'Observatoire des Pêches Côtières assure l'acquisition de données spécifiques qui alimentent le CTH, telles qu'une étude d'évaluation des stocks d'holothuries à l'échelle du pays ou la mise à jour des ratios de conversion entre les poids frais entiers et les poids secs. D'autres actions ont également été réalisées :

▷ Suivi en temps réel des quantités pêchées par espèce et par zone de pêche

Cette action représente l'innovation majeure du CTH en 2023. En effet, le Méta-InfoCentre de l'OPC offre un support web accessible aux membres pour suivre l'évolution en temps réel de la consommation des quotas de pêches pour chaque espèce d'holothurie. Les entreprises d'exportation transmettent mensuellement leurs registres d'achats en précisant le lieu de capture et les quantités transigées. Un message d'alerte peut être envoyé aux membres lorsqu'un seuil prédéfini est atteint.

Exemple de tableau de bord de l'évolution de la consommation du quota



¹ Modèle d'exploitation humaine des pêcheries sauvages, où des espèces ou des sites jusque-là inexploités sont exploités en quasi totalité. Si elle n'est pas gérée de manière durable, l'exploitation sérielle peut entraîner l'épuisement en série des ressources halieutiques locales.

▷ Suivis des exportations d'holothuries

Un protocole a été mis en place à l'initiative des deux entreprises d'exportations d'holothuries pour mieux renseigner et connaître les produits exportés. De manière systématique, depuis octobre 2020, une procédure de comptage du nombre d'holothuries par sac exporté permet d'estimer précisément le poids unitaire sec des animaux. Cette méthode, complémentaire aux mesures de taille, permet d'optimiser les contrôles et d'estimer précisément le nombre d'holothuries pêchées à l'échelle du territoire et de vérifier la corrélation avec les données déclaratives des fiches de pêche.

A titre d'exemple le poids unitaire moyen sec estimé en 2021 pour la tété noire (*H. whitmaei*) est de 228,6 g, ce qui représente 4,4 pièces/kg. Dans le même ordre d'idée, le poids unitaire moyen de la tété blanche (*H. fuscogilva*) à l'export est de 384,7 g, pour un équivalent de 2,6 pièces/kg.

> Extrait du tableau récapitulatif des dénombrements des exports par sac et par espèce en 2021

Espèces	Poids moyen / pièce	Nb pièces / kg	Nb de sacs
Tété noire (<i>H. whitmaei</i>)	221,3	4,5	151
Tété blanche (<i>H. fuscogilva</i>)	371	2,7	53
Ananas (<i>T. ananas</i>)	155,1	6,4	39
Mauritiana (<i>A. varians</i>)	73,2	13,7	54
Léopard (<i>B. argus</i>)	121,7	8,2	127



© OPC

▷ Taille à maturité sexuelle

11 campagnes d'échantillonnage en mer ont été nécessaires pour déterminer la taille à maturité sexuelle de 6 espèces d'holothuries. Ce travail a permis d'établir la taille à laquelle les individus sont matures pour une probabilité de 50 %.

Dans le cadre de ses autres missions, l'OPC a appuyé les collectivités dans l'amélioration de la précision des fiches de pêches pour les captures d'holothuries.

Les améliorations sont les suivantes :

- > Carroyage de 15*15 km
- > Remplissage par campagne
- > Indication du temps de pêche durant une campagne
- > Indication du nombre de personnes en action de pêche lors d'une campagne
- > Captures à déclarer en nombre d'individus et en poids par espèce, en précisant les zones de pêche



© OPC

Prélèvement des gonades

De nouveaux partenaires financiers pour 2024 !

L'Office français de la biodiversité (OFB), via son fonds d'accélération de la transition écologique dans ses territoires, appelé « Fonds Vert », apporte son soutien financier au CTH, complété des provinces Nord et Sud et de la CAP-NC. Ce montage financier permet de pérenniser en 2024 l'animation et la coordination concertée de la filière holothurie en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la mise en œuvre des actions prioritaires par l'OPC, telles que la création de nouveaux indicateurs et la poursuite de l'amélioration des connaissances scientifiques, sous l'égide de l'ADECAL Technopole.





PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES